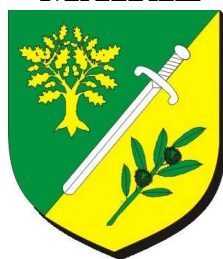


MAIRIE



De
CASSAGNES
Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du lundi 17 mars 2014 à 20 h 30

Le dix sept mars deux mille quatorze à dix heure trente minutes, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 10

Etaient présents : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mme VERDIER, Mr LOUBIERES, Mr FERNANDEZ, Mr DUMEAU, Mr ALADEL, DACHARY Lucie

Absent : Mme CAILHOL

Excusé :

Date de convocation: 12 mars 2014

Date d'affichage: *12 mars 2014*

Secrétaire de séance : DACHARY Lucie

OBJET : Mise en place des propositions relatives au fonctionnement de la commune

2014-0012 Délibération rectification de l'affectation de résultat sur la maquette du BP 2014

Lors du vote du budget 2014 une erreur de frappe concernant le 1068 c'est glissée. Il faut rectifier la somme de l'affectation de résultat de 25561.37 au lieu de 25561.07 .De ce fait il faut rajouter 0.30 centimes d'Euros sur le programme matériel qui passe de 2646.58 à 2646.88 pour pouvoir équilibrer la section investissement. Le total de la section d'investissement en recette et en dépense passe de 70614.92 au lieu de 70614.62 €
Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la rectification à l'unanimité
Cette délibération annule et remplace la précédente.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire

Jean-Claude JURQUET

Acte reçu à la préfecture le
Acte rendu exécutoire le